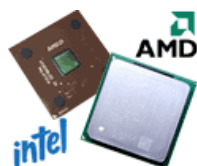
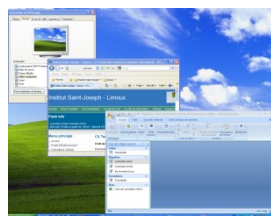
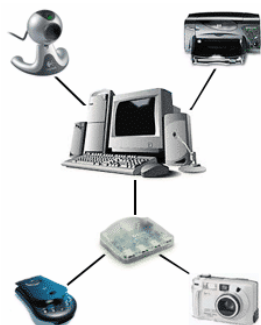


Certificat de Spécialisation Technicien conseil en systèmes informatisés



Points forts

- ➔ **Formation pratique : 90% du temps passé sur micro-ordinateur.**
- ➔ **Formation intensive : 5 jours par semaine pendant 5 mois**

Profil des stagiaires

Demandeurs d'emploi titulaires d'un diplôme de niveau III (BTS) ou de trois années d'expérience professionnelle.

Objectifs de la formation

Maîtriser l'outil informatique pour :

- Assurer la gestion et le suivi d'un parc informatique et des logiciels installés,
- Procéder au dépannage de premier niveau, à la sécurisation et à la sauvegarde des données,
- Élaborer des applications ou créer un site Web,
- Mettre en place et gérer un réseau,
- Assurer la formation et l'assistance aux utilisateurs.

Diplôme

Le Certificat de Spécialisation est un diplôme de niveau III du Ministère de l'Agriculture (Code RNCP 2302) délivré selon la modalité des Unités Capitalisables.

Pour l'inscription à l'examen, le candidat doit justifier de son niveau BAC + 2 ou de trois années d'expérience professionnelle à temps plein. La délivrance du diplôme se fait sur justification d'une année d'expérience professionnelle.

Durée et contenu de la formation

Fin mai à mi novembre soit un parcours moyen de 560 heures en centre et 175 heures en entreprise.

- La filière informatique, évolution du matériel et des logiciels, législation,
- Caractéristiques et fonctions des systèmes informatisés, composants, maintenance matérielle,
- Systèmes d'exploitation (Windows et Linux), sécurisation, sauvegardes,
- Logiciels : Word, Excel, Access, PowerPoint, Writer, Calc, Base, Impress,
- Langages : Visual basic, Sql, Php,
- Analyse : Merise,
- Développement d'une application (projet du stagiaire en entreprise).

La formation comprend également un module de techniques de recherche d'emploi ainsi qu'un module de sensibilisation au développement durable.

Frais de formation et rémunération

Aucune participation financière n'est demandée au stagiaire.

Le coût de la formation s'élève à 46 305 euros, soit 4 631 euros par stagiaire, pris en charge par la Région Occitanie, 201 Av. de la Pompignane, 34064 Montpellier Cedex 2.

Le stagiaire ne percevant pas l'allocation d'aide au retour à l'emploi, peut, sous conditions et dans la limite des places disponibles, bénéficier d'une rémunération versée par la Région Occitanie.

Lieu de formation : Domaine de MASSIA - Route de Saint Polycarpe - 11300 Limoux - Tel : 04.68.69.97.28
Contacts Email : denis.canal@cneap.fr / henri.goguet-chapuis@cneap.fr

Institut Saint Joseph - Groupe EPAG - Formation professionnelle

26, avenue André Chénier 11300 Limoux - Tél : 04 68 74 60 00 - Fax : 04 68 31 63 13
www.saintjoseph-limoux.com

Établissement privé sous contrat avec l'État